

Immigration—Loi

Le président suppléant (M. Paproski): Permet-on à l'unanimité au député de Winnipeg-Nord de poser une question?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Winnipeg-Nord a la parole.

M. Orlikow: J'ai entendu le député définir le terme «humanitaire» que renferme son amendement. Je ne l'ai pas entendu expliquer les deux mots «ou commercial» qui suivent. Voudrait-il les expliquer?

Le président suppléant (M. Paproski): Permet-on à l'unanimité au député de York-Ouest de répondre?

Des voix: D'accord.

M. Marchi: Le député pourra faire confirmer par les greffiers que c'est à cause d'une faute de frappe que ces mots se trouvent dans la motion. Les greffiers les ont rayés. Ces deux mots «ou commercial» ne devraient pas figurer dans le texte de la motion.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Spadina a la parole pour intervenir dans le débat.

M. Dan Heap (Spadina): Je désire appuyer la motion de mon collègue de York-Ouest. J'aurais préféré rééditer le problème d'une façon quelque peu différente, mais j'en parlerai plus tard.

On a proposé que l'on exempte de cette loi ceux qui agissent pour des raisons humanitaires. Comme le disait le député, le mot «humanitaire» fait partie du langage juridique. Les gouvernements, les tribunaux et le public ont pu utiliser ce terme en lui attachant une signification connue en droit. Par conséquent, ce serait une façon de lever ce que beaucoup de gens considèrent comme une ambiguïté ou une erreur de rédaction.

Lorsque nous avons commencé à débattre de ce projet de loi, je pensais vraiment qu'il y avait une erreur. L'un des rédacteurs, le directeur de la section juridique du groupe de travail, m'a fait un exposé sur ce point. Il m'a expliqué que les articles 95.1 et 95.2 se fondaient sur la différence entre les prépositions anglaises «into» et «to». Il a passé environ une demi-heure à m'expliquer que faire venir une personne au Canada (bring «to» Canada) est légal, mais faire entrer une personne au Canada (bring «into» Canada) est illégal, que cela l'avait toujours été et devrait le demeurer.

Plus tard, le ministre m'a dit qu'il se trompait. Je ne suis pas convaincu de la qualité d'une loi qui est rédigée par quelqu'un qui m'explique consciencieusement une chose et qui, après avoir entendu le ministre, doit admettre que ce qu'il m'a dit n'est pas vrai, alors qu'il s'agit d'articles cruciaux de la loi.

Il me semble ironique que ce gouvernement, autant que le précédent, et peut-être même davantage, ait activement recherché l'aide des Églises, des syndicats et de toutes sortes d'organismes non gouvernementaux pour faire venir des réfugiés au Canada et les aider à s'installer ici.

Lorsque la députée de Kingston et les îles (M^{lle} MacDonald) était ministre de l'Emploi et de l'Immigration, elle m'avait dit que l'obtention de cette aide était un des éléments importants de son plan. En fait, c'est à cette époque-là que le programme

d'accueil a été lancé. Les Églises et d'autres groupes du genre ont aidé le gouvernement à faire une place aux réfugiés. Souvent, ils ont apporté une aide considérable aux réfugiés parrainés par le gouvernement. Il y a peut-être une certaine confusion quant au nombre de réfugiés parrainés d'une part, par le gouvernement et d'autre part, par les Églises, mais il faut examiner la situation dans son ensemble et ne pas prendre certains chiffres hors contexte. Les représentants du gouvernement reconnaissent que les Églises sont d'une très grande utilité pour ce qui est de fournir des renseignements. Elles peuvent compter sur un excellent réseau et elles sont présentes dans la plupart des endroits d'où le gouvernement est absent. On les retrouve également dans la majorité des pays où le gouvernement est représenté. Ainsi, les renseignements fournis par les Églises sur certains pays sont d'une très grande utilité au comité consultatif sur le statut de réfugié et à la Commission de l'immigration, lorsqu'il s'agit de déterminer le genre de problèmes que pourraient causer certains réfugiés et de tenter d'établir qui sont les réfugiés et les mesures qui doivent être prises pour répondre aux besoins d'un véritable réfugié qui a vécu de terribles expériences.

Le gouvernement a cherché activement à obtenir ces renseignements, et j'en suis heureux. Les Églises lui ont apporté leur aide, à l'instar d'autres groupes. Il s'agissait dans bien des cas de groupes spéciaux, notamment la société d'aide aux immigrants de Nanaimo et celles de bien d'autres villes du pays. Sans cette aide, le gouvernement aurait eu bien de la difficulté à atteindre ses propres objectifs en l'occurrence.

En fait, cette année, le gouvernement a annoncé qu'il était nécessaire d'imposer des restrictions très strictes relativement aux candidats au statut de réfugié qui passent par les États-Unis. Il a annoncé ces restrictions le vendredi matin et le dimanche après-midi, on a assisté, à Fort Érié, à une énorme manifestation organisée par le clergé local à laquelle participaient plus de 300 habitants de l'endroit. Ces gens ont passé environ la moitié de l'après-midi dans le parc à tenir ce qu'ils ont appelé une célébration des réfugiés. Ils m'ont dit que, depuis deux ans, ils avaient accueilli 500 réfugiés dans la ville de Fort Érié. Cela a commencé un soir il y a quelques années quand, après avoir rempli les formules nécessaires, un de nos agents d'immigration sur le pont a demandé à une famille de Salvadoriens: «Où allez-vous coucher ce soir?» Ils n'en avaient pas la moindre idée. L'agent d'immigration leur a demandé d'attendre. Il a fait quelques coups de téléphone et a trouvé un ami qui a accepté de les loger. Soit dit en passant, c'est le genre de chose que les groupes religieux font spontanément. Un comité s'est formé dans l'espace de quelques jours et c'est lui qui a réussi à loger 500 personnes en deux ans dans cette petite ville. A la même époque, les habitants du sud du Québec envoyaient un camion chargé de nourriture et de couvertures à un groupe de réfugiés qu'on avait empêché de venir au Canada et renvoyé à Plattsburg, dans l'État de New York. Exception faite d'un cas semblable entre Windsor et Détroit, c'était la première fois des temps modernes que les Canadiens fournissaient de l'aide à des réfugiés aux États-Unis.